

Le Conseil de développement

Composés de personnes bénévoles impliquées dans la vie locale, les conseils de développement, sont des lieux de dialogue et de propositions citoyennes.

Mise à jour le 25 juillet
2023



*Des regards citoyens
qui contribuent à l'avenir du territoire*

Ce conseil consultatif permanent apporte ses éclairages sur les évolutions économiques, sociales et environnementales à travers des avis et des propositions remis aux élus locaux. Ces éléments sont construits collectivement à partir des connaissances et des expériences de ses membres qui peuvent aussi solliciter des expertises extérieures.

Le conseil de développement de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Cette instance est obligatoire dans les EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) de plus de 50 000 habitants. Les bases de son fonctionnement et de ses missions sont régies par la loi (

[article L5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales](#)

[\(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041411818/\)](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041411818/)

) mais chaque conseil de développement s'organise librement. Le fonctionnement du Conseil de développement de Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA) est défini par un

[règlement intérieur](#)

élaboré par ses membres. Sa composition et ses relations avec SBAA sont régies par une délibération adoptée par les élus de l'agglomération et une

[charte de coopération](#)

élaborée conjointement.

Le conseil travaille sur de nombreuses thématiques. Vous pouvez retrouver les publications, contributions et avis issus de ce travail sur

[le cloud du conseil](https://cloud.sbaa.fr/index.php/s/rUAtkuLOWmmUCIP) (<https://cloud.sbaa.fr/index.php/s/rUAtkuLOWmmUCIP>)

.

Si vous êtes intéressé pour suivre ou participer aux travaux du conseil, vous pouvez nous transmettre vos coordonnées à :

conseil.developpement@sbaa.fr

et nous suivre sur

[LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/codev-sbaa/) (<https://www.linkedin.com/company/codev-sbaa/>)

Qui compose le conseil ?

Le conseil de développement comprend 79 membres :

- **Un collègue citoyen**, habitants du territoire ayant fait acte de candidature de 40 sièges
- **Trois collèges d'organismes et structures**, comprenant chacun 13 sièges. Associations, chambres consulaires, syndicats, entreprises... désignés par Saint-Brieuc Armor Agglomération.

